



Problème avec un assainissement chez voisin

Par **marry me**, le **13/11/2011** à **18:55**

Bonjour,rrnrJe me permet de vous demander nous avons achetés une maison en septembre 2010 , et en septembre 2011 après plusieurs appels vers véolia et artisan , nous avons voulu constater l'état de celui çi , à notre grande surprise plu aux normes ! Et en plus une partie des drains passent chez le voisin sur son terrain , les parcelles de nos terrain on été divisée en deux l'année d'achat de notre maison . rnNous n'étions pas informé de ce soucis ni par l'ancien propriétaire , ni même par le notaire qui se sont bien caché de nous en informer . rnPeut ton exiger l'annulation de la vente ? rnrnJe voudrais des renseignements à ce sujet car la il y a vice cachés ? Non ? rnrnMerci d'avance

Par **marry me**, le **14/11/2011** à **21:12**

Pouvez vous y répondre rapidement , car j'ai besoin d'infos complémentaire pour mon dossier . rnrnMerci d'avance